

CAPD du 22 juin 2017 Déclaration du SE-UNSA

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD est chargée d'examiner, entre autres le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles. Cette année, le nombre de promus s'élève à 214, soit 5,5% des promouvables. Il n'était que de 2% en 2013, époque à laquelle seule une soixantaine de collègues passaient à la hors-classe. Ce taux est encore insatisfaisant mais cet acquis important, rappelons-le, découle d'un protocole de négociations, refusé par certains syndicats mais signé par le SE-UNSA. Dans le cadre du PPCR, également soutenu et signé par le SE-UNSA, ce taux atteindra enfin les 7% en 2020.

Mais que dire du changement des règles de calcul de cette année ?

Nous l'avons dénoncé auprès de l'ex-ministre de l'éducation nationale. La date de la note pédagogique prise en compte n'est plus le 31 décembre 2016 mais le 31 août 2016. Or, cette modification a totalement pénalisé des collègues qui auraient été promus si les règles habituelles avaient été respectées. Cela est d'autant plus grave que les futurs retraitables ne bénéficieront pas de l'échelon HC lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite dès 2018.

Ainsi, pour les collègues lésés, une réparation justifiée du préjudice subi est une exigence que le SE-UNSA porte et, dans le cadre des prochaines promotions « nouvelle formule » dont les règles n'ont pas été fixées, nous vous demandons, Monsieur l'inspecteur académique, de prendre en compte leur situation.

Autre point sur lequel le SE-UNSA vous interroge : c'est **le nombre important de postes de maîtres-formateurs restés vacants au mouvement**. Cette situation nous interpelle depuis plusieurs années. La quantité et la diversité de travail des PEMF, leur investissement dans leur mission de formation, d'accompagnement mais aussi dans leur classe leur confère une charge de travail énorme. Certains PEMF quittent leur poste, des collègues titulaires du CAFIPEMF ne s'engagent pas dans la mission de maîtres-formateurs. Il est grand temps de recourir à cette désertion des postes en définissant clairement le cahier des charges des missions qui leur incombent afin que leur feuille de route ne s'allonge pas tout au long de l'année et que ces formateurs aient une vision non tronquée de leurs charges.

Toujours concernant la formation, les collègues qui s'investissent dans **la préparation du CAFIPEMF** semblent accompagnés de façon très inégalitaire d'une circonscription à l'autre. Le SE-UNSA souhaite un éclaircissement quant aux directives données aux équipes de circonscription. Certains collègues ne donnent pas suite à la préparation par manque d'un accompagnement solide, nécessaire pour cet examen exigeant.

Dans le domaine de l'accompagnement des enfants en situation de handicap et même d'aide administrative des directeurs et directrices d'écoles, le SE-UNSA vous a récemment alerté sans réponse à ce jour. En effet, **de nombreuses personnes dont le contrat CUI arrivait à son terme n'ont pas été renouvelées dans leurs fonctions.**

Cette situation est intolérable à plusieurs titres :

- ces personnes, souvent en situation de précarité d'emploi, perdent leur poste quand elles pouvaient espérer le conserver au moins 2 ans, voire 5 si elles sont en situation de handicap.
- Des élèves qui relèvent du handicap, perdent l'assistance à laquelle ils peuvent prétendre, les laissant en grandes difficultés. C'est inacceptable !

Monsieur le DASEN, aucun enfant reconnu MDPH ne doit rester sans AVS : c'était la promesse du Président Macron !

En ce qui concerne **la formation des néo-directeurs(trices)**, ceux qui n'étaient pas inscrits sur la liste d'aptitude n'ont pas bénéficié du stage statutaire de formation qui se déroule actuellement. Ils bénéficieront après la rentrée d'une formation. Bien entendu, c'est une situation que le SE-UNSA ne comprend pas ! D'autant plus que ces collègues néo-directeurs(trices) avaient droit à cette formation qui leur aurait permis d'entrer dans leurs missions plus sereinement, plus outillés. Nous souhaitons que cette situation ne se renouvelle pas l'année prochaine.

Enfin, abordons la question **du « détricotage » d'une partie de la refondation de l'école**, sabotage en toute hâte, encore une fois dans la précipitation, comme si les enseignants n'avaient pas besoin d'un peu de sérénité pour travailler.

1° Pour les rythmes scolaires, alors qu'aucun bilan scientifique de la semaine des 5 matinées n'a été publié, le gouvernement se précipite en toute fin d'année pour donner la possibilité de repasser à la semaine des 4 jours. Le 13 juin, vous avez adressé un courrier à tous les maires du VAR, leur demandant de se positionner, après décision des conseils d'école, avant le 28 juin.

Le SE-UNSA prend acte de cette possibilité mais exige que tous les enseignants du Var soient personnellement informés du changement ou pas des rythmes scolaires de sa commune **AVANT LE 7 JUILLET**. Les enseignants ne sont pas des pions ; ils se sont investis malgré beaucoup de réticences dans la réforme des rythmes et une nouvelle organisation mérite des temps de concertation qu'il faudra d'ores et déjà inscrire dans les temps de formation de l'année prochaine.

2° Enfin, le SE-UNSA est en colère ! Enfin un dispositif recevait l'approbation de toutes les équipes qui en bénéficiaient ! Aujourd'hui monsieur le DASEN, vous avez choisi de transformer 16 postes du dispositif « **plus de maîtres que de classe** » pour répondre à la commande présidentielle : celle du dédoublement des classes de CP en REP+.

Le SE-UNSA ne s'oppose pas à ce nouveau dispositif. En revanche le SE-UNSA s'oppose fermement à la transformation des missions et à la disparition des maîtres sur-numéraires. C'est pour cela que mardi 20 juin, notre syndicat appelait les personnels à se mobiliser pour s'opposer.

D'ores et déjà, le SE-UNSA considère que la disparition des PDMQDC est une mesure de carte scolaire. Il s'agit d'une fermeture de poste. Les collègues concernés doivent alors bénéficier d'une priorité leur permettant sur 3 années de demander les postes qu'ils choisissent et non de se voir imposer, après la suppression de leur poste, le placement d'office sur un autre avec, dans certains cas, un changement d'école élémentaire ou d'une maternelle à une élémentaire).

De plus, notre crainte est de voir les autres postes « PDMQDC » disparaître l'année prochaine dans les écoles du Var. Nous vous demandons donc, Monsieur le directeur académique, qu'en prévision d'un besoin en personnel, vous procédiez à l'élaboration d'une liste complémentaire pour éviter l'embauche de contractuels.

Nos élèves ont besoin d'enseignants professionnels et formés. Donnons à notre école les moyens pour que l'élève reste au centre du système.

Pour terminer, dans quelques jours la fin de l'année sonnera. Le SE-UNSA souhaite une excellente retraite à tous les collègues du système éducatif qui pourront profiter d'un repos bien mérité, et souhaite d'excellentes vacances à l'ensemble de la communauté éducative.